



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT PJJ GRAND OUEST CTPR GRAND OUEST DU 26 JUIN 2009

La CGT-PJJ prend acte aujourd'hui de l'installation du nouveau Comité Technique Régional Grand Ouest suite aux élections professionnelles du 17 mars 2009 sous réserve de la légalité du périmètre de ses compétences conformément aux recours entamés par notre organisation au niveau national.

La CGT-PJJ réaffirme son attachement aux valeurs d'un service public de qualité. La CGT rappelle qu'elle n'est pas opposée aux évolutions de la fonction publique mais souhaite qu'elles s'inscrivent dans le souci d'un service public rénové qui répond aux besoins des citoyens et qui se construit avec les représentants syndicaux.

Le champ de compétence de l'action de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est l'éducatif. Nous dénonçons, d'une part, l'inscription petit à petit de la PJJ dans une politique sécuritaire et, d'autre part, la logique comptable et financière qui ne tient pas compte de la réalité des terrains et qui dégrade l'action engagée au bénéfice des jeunes sous main de justice

La CGT-PJJ réitère son désaccord sur le principe même de fermetures de structures et des restructurations qui s'apparente ni plus ni moins à un plan social. Plan social d'autant plus difficile à digérer qu'il se pratique parfois à la manière des techniques de management deshumanisés.

Les enjeux et les conséquences pour les personnels sont suffisamment lourds pour nécessiter à tout le moins, un minimum de décence, d'humanité et de respect des agents concernés.

C'est dans ce souci que la CGT-PJJ participe à la commission interrégionale d'accompagnement des redéploiements de manière rigoureuse et constructive afin de garantir les intérêts des personnels.

Nous ne pouvons cautionner des décisions à marche forcée, l'absence de concertation des personnels, les menaces ou pressions subies par certains d'entre eux sur leur poste, leur évaluation.

Nous ne pouvons que craindre pour les personnels redéployés lors des restructurations prochaines. La CGT-PJJ s'attachera particulièrement à la défense des droits et le respect des arrêtés des agents touchés par ces restructurations.

A propos du document relatif à la Formation Continue, la CGT-PJJ salue la qualité du travail fourni par les collègues du PTF de RENNES.

Néanmoins, nous constatons qu'il s'inscrit dans la logique absolue du PSN. La CGT-PJJ sera vigilante à évaluer le paradoxe qu'il y a à susciter une formation individualisée au plus près des compétences de chaque agent et l'inscrire dans des formations obligatoires pour devenir le « bon petit soldat » du PSN.

Il y a, également, de quoi s'interroger sur la finalité du projet du rapport LE BRIS qui conçoit que, pour être mieux formé, il faut l'être moins longtemps ! Les économies sont-elles à ce point nécessaires pour qu'il soit envisagé de former des « éducateurs au rabais » ?

Enfin, la CGT-PJJ est sceptique sur les bienfaits d'une plate-forme en matière de formation. L'objectif affiché parle de mutualisation de compétences, ce qui pourra être un bénéfice pour certaines catégories de personnels, mais nous ne manquons pas d'y associer sa soeur ennemie : la logique comptable et financière, qui pourrait nous faire craindre l'abandon de la spécificité d'une formation PJJ au détriment des prises en charge des jeunes et des familles.

Nous nous interrogeons également sur la catégorisation des formations (T1, T2, T3) et le risque de glissement d'une formation choisie à une formation subie.